

**Liste des produits bénéficiant de la
réduction des droits de douane**

N° de position	N° du tarif	Désignation des produits	D.D %
EX25.23	Ex.252390.0	Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits " clinkers "), même colorés : _ Autres ciments hydrauliques Ciment hydraulique à prise rapide dit " PROMPT "	20
EX. 29.16	291614.0	Acides monocarboxyliques acyliques non saturés et cycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides leurs dérivés halogénés sulfanes, nitrés, ou nitrosés : - Acides monocarboxyliques acyliques non saturés et cycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides leurs dérivés : -- Ester de l'acide méthacrylique	20
EX37.01	Ex370130.0	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles ; films photographiques plans à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés, même en chargeurs : _ Autres plaques et films dont la dimension d'au moins un côté excède 255 mm : En matières autres que l'aluminium	29
EX40.11	401120.2	Pneumatiques neufs, en caoutchouc : - Des types utilisés pour autobus ou camions : * Pneumatiques neufs en caoutchouc des types utilisés pour autobus ou camions dont le diamètre est supérieur à 16 pouces mais inférieur à 20 pouces .	38
	401120.9	* Pneumatiques neufs en caoutchouc des types utilisés pour autobus ou camions dont le diamètre est supérieur à 20 pouces.	38
	EX401140.0	- Des types utilisés pour motocycles : D'un diamètre inférieur à 16 pouces et supérieur à 20 pouces	32
	401199.4	- Autres : -- Autres * Autres pneumatiques neufs à usage agricole d'un diamètre supérieur à 34 pouces.	32

EX. 40.13		Chambres à air , en caoutchouc:	
		_ Des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures de type "break" et les voitures de course) , les autobus ou camions :	
	401310.9	* Chambres à aire en caoutchouc des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures de type "break" et les voitures de course) les autobus et les camions, d'un diamètre supérieur à 20 pouces	32
		_ Autres :	
	401390.9	* Autres	32
EX42.05		Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué :	
	420500.1	* Bandes de trépointe	24
	420500.2	* Bandes d'enrobage	24
42.06		Ouvrages en boyaux, en baudruches, en vesicles ou en tendonts :	
		- Cordes en boyaux :	
	420610.1	* pour raquettes de Tennis	24
	420610.9	* Autres	24
	420690.0	- Autres	24
45.02	450200.0	Liège naturel, ecrouté ou simplement équarré, ou en cubes plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire (y compris les ébauches à arêtes vives pour bouchons.	20
EX48.10		Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, à l'exclusion de tout autre couchage ou enduction, même colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles :	
		- Autres papiers et cartons :	
		-- Autres :	
	481099.1	* Destinés à la confection d'emballages de lait	20
EX48.11		Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles, autres que les produits des n° 48.03, 48.09, 48.10 ou 48.18 :	
		_ Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose :	
	481190.1	* Destinés à la fabrication d'emballages de lait	20
EX.48.18		Papier hygiénique, mouchoirs, serviettes de maquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de tables, couche pour bébé, serviettes et tampons hygiéniques, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose :	

		- Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques similaires :	
	481840.1	* Couche complet pour incontinence adultes pour un tour de hanche supérieur à 50 cm	20
EX48.19		Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes :	
		- Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé :	
	481920.1	* Boîtes et cartonnages triplex pour l'emballage du lait et du jus de fruit (carton, al, polyéthylène)	20
	Ex 481920.9	* Autres : Boîtes et cartonnages à couches multiples en deux ou plusieurs matières différentes pour l'emballage du lait et du jus de fruit	20
EX48.23		Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose découpés à format; autres ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose :	
		_ Autres :	
	482390.2	* Cartes statistiques	20
	482390.3	* Joints et articles similaires	20
	482390.5	* Patrons, modèles et gabarits	20
EX69.01		Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite par exemple) ou en terres siliceuses analogues :	
	690100.3	* A base de magnésie	10
EX69.02		Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues :	
		_ Contenant en poids plus de 50 % d'alu mine (AL ₂ O ₃), silice de (SiO ₂) ou d'un mélange ou combinaison de ces produits :	
	690220.1	* Briques réfractaires contenant plus de 85 % de silice	10
		_ Autres :	
	690290.1	* Autres contenant en poids 10 % ou plus de zirconium	10
EX69.03		Autres articles céramiques réfractaires (cornues, creusets, mouffles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes, par exemple), autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues:	
	690310.0	- contenant en poids plus de 50 % de graphite ou d'autres formes de carbone ou d'un mélange de ces produits	10

	690320.1	Contenant en poids plus de 50 % d'alumine (AL ₂ O ₃) ou d'un mélange ou combinaison d'alumine et de silice (SiO ₂) : * Gazettes et rouleaux céramiques	10
	690390.0	Autres	10
EX69.07		Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, non vernissés ni émaillés, en céramique, cubes, dés et articles similaires pour mosaïque, non vernissés ni émaillés, en céramique, même sur support :	
	690790.1	- Autres : * Carreaux dits communément "biscuits" ou "cottoforte" de porosité supérieure à 7 %	25
EX72.06		Fer et aciers non alliés en lingots ou autres formes primaires, à l'exclusion du fer n° 72.03 :	
	720610.0	- Lingots	31
72.07		Demi-produits en fer ou en aciers non alliés	
	720711.0	- Contenant en poids moins de 0,25 % de carbone : -- De section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur	26
	720712.0	-- Autres, de section transversale rectangulaire	26
	720719.0	-- Autres	26
	720720.0	- Contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone	26
EX72.16		Profilés en fer ou en aciers non alliés :	
	721621.9	- Profilés en L en en T, simplement laminés ou filés à chaud d'une hauteur de moins de 80 mm : -- Autres profilés en L : * Autres profilés en L	20
EX73.07		Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en fonte, fer ou acier :	
	730711.0	- Moulés : -- En fonte non malliable	20
	730719.0	-- Autres	20
EX73.18		Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à vis de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en fonte, fer ou acier :	
	731811.0	- Articles filetés : -- Tire-fond	31
	731812.0	-- Autres vis à bois	36

		-- Autres vis et boulons, même avec écrous ou rondelles :	
	731815.3	* Boulons filetés en acier inoxydable même avec leurs écrous ou rondelles	24
		- Articles non filetés :	
	731829.0	-- Autres	27
EX73.25		Autres ouvrages moulés en fonte, fer ou acier :	
		_ Autres :	
	732599.0	-- Autres	20
EX74.19		Autres ouvrages en cuivre :	
		_ Autres :	
	741991.0	-- Coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés	20
EX76.16		Autres ouvrages en aluminium :	
	761610.0	_ Pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, douilles, clavettes, rondelles et articles similaires	25
		_ Autres :	
	761690.9	* Autres	32
78.02	780200.0	Déchets et débris de plomb	20
79.02	790200.0	Déchets et débris de zinc	20
EX81.12		Béryllium, chrome, germanium, vanadium, gallium, hafnium (celtium), indium, niobium (columbium), rhénium et thallium, ainsi que les ouvrages en ces métaux, y compris les déchets et débris :	
		_ Béryllium :	
	811211.0	-- Sous forme brute ; déchets et débris en poudres	20
EX82.03		Limes, râpes, pinces (même coupantes), tenailles, brucelles, cisailles à métaux, coupe - tubes, coupe - boulons, emporte - pièce et outils similaires, à main :	
	820310.0	_ Limes, râpes et outils similaires	27
	820320.0	_ Pinces (même coupantes), tenailles, brucelles et outils similaires	27
EX82.04		Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques), douilles de serrage interchangeables, même avec manches :	
		_ Clés de serrage à main :	
	820411.0	-- A ouverture fixe	27
	820412.0	-- A ouverture variable	27

EX82.05		Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) non dénommés ni compris ailleurs, lampes à souder et similaires, étaux, serre-joints et similaires, autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines - outils, enclumes , forges portatives, meules avec bâtis, à main ou à pédale :	
	820540.0	_ Tournevis	36
	820590.0	_ Assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions ci-dessus	36
EX82.08		Couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques :	
	820810.0	_ Pour le travail des métaux	36
	820840.0	_ Pour machines agricoles, horticoles ou forestières	25
EX83.01		Cadenas, serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques), en métaux communs, fermais et montures-fermais comportant une serrure, en métaux communs clefs pour ces articles, en métaux communs :	
	830120.0	- Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles	26
EX83.02		Garnitures, ferrures et articles similaires en métaux communs pour meubles portes, escaliers, fenêtres, persiennes, carrosseries, articles de sellerie, malles, coffres, coffrets ou autres ouvrages de l'espèce, patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires, en métaux communs, roulettes avec monture en métaux communs, ferme-portes automatiques en métaux communs	
	830230.0	_ Autres garnitures, ferrures et articles similaires pour véhicules automobiles	31
EX84.19		Appareils et dispositifs même chauffés électriquement, pour le traitement de matière par des opérations impliquant un changement de température telle que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation... autres que les appareils domestiques, chauffe eau non électriques, le chauffage instantané ou à accumulation :	
	841919.0	_ Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation : -- Autres	31
EX84.80		Chassis de fonderie, plaques de fond pour moules, modèles pour moules, moules pour les métaux (autres que les lingotières), les carbures métalliques, le verre, les matières minérales, le caoutchouc ou les matières plastiques :	
	848020.0	Plaques de fond pour moules	25
EX. 85.04		Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs par exemple) bobines et réactance et selfs	
	850410.0	- Ballasts pour lampes ou tubes à décharge	31

EX85.16		Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques, appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires ; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe - fers à friser, par exemple) ou pour sécher les mains ; fers à repasser électriques ; autres appareils électrothermiques pour usages domestiques ; résistances chauffantes, autres que celles du n° 85.45 :	
	851610.1	_ Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques : * Chauffe - eau électrosolaires	31
EX.85.29		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils des n°85.25 à 85.28	
	852990.2	_ Autres : * Autres meubles et coffrets pour récepteurs TV, y compris les façades et les caches arrières	33
	852990.3	* Autres coffrets et meubles pour les appareils des n°85.25 à 85.28	33
	852990.5	* Autres parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils des n°85.25 à 85.28	24
EX85.36		Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe - circuits, étaleurs d'ondes, fiches et prises de courant, douilles pour lampes, boîtes de jonction, par exemple) pour une tension n'excédant pas 1.000 volts :	
	853610.0	_ Fusibles et coupes circuits à fusibles	20
	853650.9	_ Autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs : * Autres	27
	853690.3	_ Autres appareils : * Autres	27
86.09		Cadres et conteneurs (y compris les conteneurs-citernes et leurs conteneurs-réservoirs) spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport :	
	860900.1	* Conteneurs-citernes et conteneurs-réservoirs	32
	860900.9	* Autres	32
EX87.08		Parties et accessoires des véhicules automobiles des n° 87.01 à 87.05 :	
	870810.0	_ Pare - chocs et leurs parties	26
EX.87.11		Motocycles (y compris les cyclomoteurs) cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars :	
	871120.1	_ A moteur à piston alternatif, d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³ : * Triporteurs	36

EX90.03		Montures de lunettes ou d'articles similaires et leurs parties :	
	900390.0	_ Parties	20
EX90.32		Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques :	
		- Autres instruments et appareils :	
		-- Autres :	
	903289.2	* Autres Régulateurs des systèmes photo-voltaiques	27
EX91.11		Boîtes de montres des n° 91.01 ou 91.02 et leurs parties :	
	911180.0	_ Autres boîtes	20
		_ Parties :	
	911190.9	* Autres	20
EX91.12		Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties :	
	911210.0	_ Cages et cabinets en métal :	20
		_ Autres cages et cabinets :	
	911280.9	* Autres	20
		_ Parties :	
	911290.9	* Autres	20
EX96.06		Boutons et boutons-pression, formes pour boutons et autres parties de boutons ou de boutons - pression, ébauches de boutons :	
		- Boutons-pression et leurs parties :	
	960610.2	* Parties	24

**MINISTERE DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE ET DE
L'INVESTISSEMENT EXTERIEUR**

Décret n° 97-388 du 14 février 1997, portant organisation du ministère de la coopération internationale et de l'investissement extérieur.

Le Président de la République,

Sur proposition du ministre de la coopération internationale et de l'investissement extérieur,

Vu le décret n° 80-526 du 8 mai 1980, fixant le régime applicable aux chargés de mission auprès des cabinets ministériels,

Vu le décret n° 88-188 du 11 février 1988, réglant les conditions d'attribution et de retrait des emplois fonctionnels de secrétaire général de ministère, de directeur général d'administration centrale, de directeur d'administration centrale, de sous-directeur d'administration centrale et de chef de service d'administration centrale,

Vu le décret n° 88-1981 du 13 décembre 1988, fixant les conditions et les procédures de la gestion des archives courantes et archives intermédiaires, du tri et élimination des archives, du versement des archives et de la communication des archives publiques,

Vu le décret n° 92-1095 du 9 juin 1992, portant nomination du ministre de la coopération internationale et de l'investissement extérieur,

Vu le décret n° 92-1721 du 21 septembre 1992, fixant les attributions du ministère de la coopération internationale et de l'investissement extérieur,

Vu le décret n° 92-1919 du 2 novembre 1992, portant organisation du ministère de la coopération internationale et de l'investissement extérieur,

Vu le décret n° 93-1549 du 26 juillet 1993, portant création des bureaux des relations avec le citoyen, tel qu'il a été modifié par le décret n° 93-2398 du 29 novembre 1993,

Vu le décret n° 96-49 du 16 janvier 1996, fixant le contenu des plans de mise à niveau de l'administration et les modalités de leur élaboration, réalisation et suivi,

Vu l'avis du ministre des finances,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Décide :

CHAPITRE PREMIER

Dispositions générales

Article premier. - Outre le comité supérieur du ministère et la conférence de direction, le ministère de la coopération internationale et de l'investissement extérieur comprend les structures suivantes :